



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département et divers organismes

M THOMAS THIBAUT

9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Vos références

Numéro fiscal : 14 69 517 608 160 C
Référence de l'avis : 17 91 4287632 34
Numéro de contrat de prélèvement : M3 91 3094650 02
RUM* : FR46ZZ005002M391309465002
Numéro de propriétaire : 471 T00365 G

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 0651 MCGQ7D
M THOMAS THIBAUT MICHEL F

PROP/INDIVIS 02106 MCGXLB
MME FIX BRIGITTE JACQUELINE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/09/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 269,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 325,00 €

Acomptes mensuels versés 1 056,00 €

91121

Compte à débiter :
FR21 2004 1000 0108 5542 5R02 073
M THOMAS THIBAUT
LBP CENTRE DE PARIS

Prochaines échéances 2017 :
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de
paiement fixée au 16/10/2017

15 SEPTEMBRE 2017	132,00 €
16 OCTOBRE 2017	137,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2018

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2018 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2018	132,00 €	15 JUIN 2018	132,00 €
15 FEVRIER 2018	132,00 €	16 JUILLET 2018	132,00 €
15 MARS 2018	132,00 €	16 AOUT 2018	132,00 €
16 AVRIL 2018	132,00 €	17 SEPTEMBRE 2018	132,00 €
15 MAI 2018	132,00 €	15 OCTOBRE 2018	132,00 €

Vos démarches

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée**.

⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**

⇒ **Par téléphone** : **0 811 36 96 09* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H**

⇒ **Par courrier** : Questions sur la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance
CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
Autres questions : votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PALAISEAU - S.A.I.D. 1ER SECTEUR
3 RUE EMILE ZOLA - 91874 PALAISEAU CEDEX

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Département : **91 ESSONNE** Commune : **471 A ORSAY**

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016		25,52 %	0,38 %	0,851 %	16,37 %	0,652 %	7,03 %	%	
Taux 2017		25,52 %	0,431 %	0,815 %	16,37 %	0,652 %	6,83 %	%	
Adresse		32 AV DES PIERROTS							
Base ①		2520	2520	2520	2520	2520	2520		
Cotisation		643	11	21	413	17	172		1277
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2016		641	10	21	411	17	176		
2017		643	11	21	413	17	172		
Cotisation totale ③		643	11	21	413	17	172		1277
Variation ④		+0,31 %	+10,00 %	0 %	+0,49 %	0 %	-2,27 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres Non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations									
2016									
2017									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 5 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 6 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			48
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « état »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 910 51 021 121 471 471 N P						Montant de votre impôt :			1325